

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Abstention(s) : 0

Pour : 15 Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 14/09/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, Mme Annie BOMBOURG, M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE, Mme Christelle LAWENDYOUS, Mme Nathalie STANDAERT, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENT et EXCUSE : M. Nicolas TISSEUR qui donne pouvoir à M. Stéphane SERRAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane SERRAILLE

N° 2026-09-21-01

OBJET : Tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la salle des fêtes vont se terminer et qu'elle pourra être mise en location prochainement, il est donc nécessaire de fixer les tarifs de location.

La commission travaux, qui a travaillé en amont, présente des propositions de tarifs.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire et de la commission travaux
Après avoir délibéré
Après vote à l'unanimité

1° Décide d'instaurer les tarifs suivants :

Location aux habitants de Saint-Barthélemy-Lestra

- Location de la partie buvette-cuisine : 150 € le week-end (ménage fait)
- Location salle entière : 300 € le week-end (ménage fait)

Location hors commune

- Location salle entière : 600 € le week-end (ménage fait)

Association de la commune

- 1 location gratuite par an (ménage fait)

A compter de la deuxième location :

- 150 € la journée (ménage fait)
- 300 € le week-end (ménage fait)

Forfait ménage partie buvette-cuisine : 50 €

Forfait ménage salle entière : 120 €

Caution : 1 000 €

Caution poubelle : 50 €, encaissée si les poubelles (tri, ordures ménagères, verre) ne sont pas vidées

Caution badge ordures ménagères : 10 €

Arrhes : 20 % du montant de la location

2° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Stéphane SERRAILLE



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

